LE NUMÉRO : 25 CENTIMES

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 186, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

VENDREDI 25 DÉCEMBRE 1931

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-51
45, rue de la Gare, 45
TOURCOING | Téléph. 9-85
3, rue Fidèle Lehoucq

Directeur : Eug. GUILLAUME

SOULIERS DE NOËL

Ce soir-là, 24 décembre, M. Tirepied, établi marchand cordonnier dans la Grand'Rue, après avoir allumé son quinquet, se promenait dans l'arrière-boutique les mains fourrées dans les poches du traditionnel tablier vert.

C'était dans un bourg engourdi par l'inaction au fond d'une paisible province où les choses vont encore comme les faisaient aller nos pères.

La face blême par le froid, M. Tirepied maugréait contre la difficulté des affaires, quand la porte s'ouvrit. Un homme entra. Déjà le cordonnier s'avançait, un sourire aux lèvres ; mais sa figure se rembrunit lorsqu'il eut examiné son client.

Il lui indiqua un siège, d'un air renfrogné, comme en arrêt devant un extérieur qui n'inspirait que médiocrement la confiance. L'acheteur, en effet, portait un paletot d'une nuance problématique. Il en avait relevé le col : tout incliné à croire que c'était pour cacher l'absence de linge. Quant au pantalon, rapé, trop court, il découvrait complètement des chaussures vernies d'élastiques (en ce temps-là sévissait ce genre de chaussures) et passablement ecclésiastiques.

Tandis que le nouveau venu retirait ses souliers et exhibait des chaussettes d'une propreté douteuse, M. Tirepied se mit à chercher dans ses rayons une paire de bottines qui, selon lui, pût se rapporter à l'état précaire du client.

Il faut croire que le pauvre hère était affligé de cors fort douloureux, à en juger par les observations qu'il fit au cordonnier, lorsque celui-ci lui présenta les bottines à essayer. Il montra, forçant sa chaussette, une sensible protubérance ; et le marchand, de son côté, approchant la semelle de ses yeux myopes, s'absorba dans la recherche d'une mesure de largeur qu'il savait fort bien n'y pouvoir trouver.

Par habitude professionnelle, M. Tirepied assurait du geste et de la voix que, sitôt mises une ou deux fois par le client, ces chaussures lui iraient très bien. Et, voulant emporter la conviction de l'acheteur il le força presque à les essayer.

Celui-ci ne semblait en aucune façon partager l'avis du cordonnier. Il faisait des efforts surhumains pour passer la bottine au pied gauche, siège du cor ; et lorsqu'il se leva, pour se mettre d'aplomb sur le petit tapis rouge, il n'y eut aucune apparence qu'il pût réellement se tenir debout sur les deux jambes. Sautillant à cloche-pied, il montrait au marchand, agenouillé sur le parquet, qu'il lui était impossible de poser le pied gauche par terre.

— Et d'ailleurs, dit-il, j'aurais autant préféré ces bottines à boutons ; vous voyez, là-haut, à la quatrième planche du rayon. Celles-là me paraissent beaucoup plus larges. Si c'est une pointure au-dessus, ça ne fait rien.

A ce moment, comme le cordonnier avait la figure tournée de l'autre côté, il ne vit pas que son client oubliait le cor malencontreux, et, distrait, se tenait commodément sur les deux pieds. De trop petite taille pour atteindre les chaussures qu'on lui indiquait, il s'en fut prendre son échelle, l'appliqua contre le rayon, et commença à gravir les échelons.

C'est à croire qu'il les gravit dans un rêve. Il ne saura jamais comment la chose a pu se faire. Il n'avait pas entendu marcher, ne s'était pas aperçu que la porte s'ouvrait, n'avait rien vu, rien deviné. Et voilà que descendant de l'échelle, la paire de bottines à la main, il se retournait et constatait avec stupéfaction que sa boutique était vide.

Au beau milieu du magasin, misérables et la gueule ouverte, comme deux pauvres bêtes crevées, les vieilles chaussures du vagabond semblaient narguer M. Tirepied. Elles faisaient mine de dire, en leur langage de croquenots démodés :

— Nous sommes tes souliers de Noël. Vois-tu comme nous avons les tiges en accordéon ? C'est pour te jouer un petit air de musique. Dame ! ce n'est pas fête tous les jours... Peut-être te faisons-nous l'effet de bailler un peu trop ? Mais c'est pour t'inviter à en faire autant. Va te coucher, mon bonhomme ; c'est assez d'émotions pour aujourd'hui. Demain, tu nous trouveras remplis... des bénédictions du Ciel : « Qui donne au pauvre prête à Dieu ! ». Notre maître était un pauvre diable, et tu lui as donné une belle paire de chaussures toutes neuves. Il nous a chargés de t'en remercier. Certes, il s'en est allé sur la pointe des pieds ; mais c'est délicatesse de sa part : il ne voulait point rompre le charme qui, par aventure, faisait de toi un philanthrope. Ses cors se sont envolés, et c'est toi qui a opéré ce miracle. Car il est écrit : « Heureux les simples d'esprit ; le royaume des cieux leur appartient ! ». Notre maître n'est pas un ingrat : il nous a laissés là comme témoignage de sa reconnaissance. Ce témoignage, il ne tient qu'à toi de le perpétuer : conserve-nous précieusement sous globe

...Comme cette fleur d'oranger
Par qui la fête nuptiale
Paraît encore se prolonger
Dans la pot-bouille conjugale!...

Paul MARLIÈRE.

LA JEUNE DOMESTIQUE QUI POIGNARDA G. WINKFIELD CONDAMNÉE A DEUX MOIS DE PRISON AVEC SURSIS

Le Tribunal correctionnel de Versailles a jugé, sous l'inculpation de coups et blessures, Mlle Denise Valdois, âgée de 20 ans, domestique dans un restaurant de Maisons-Laffitte, qui, le 19 septembre dernier, au cours d'une discussion avec son amant, M. Georges Winkfield, fils de l'entraîneur, l'avait blessé grièvement d'un coup de couteau au côté gauche.

Questionnée par le président du tribunal, la jeune meurtrière a expliqué que Georges Winkfield avait essayé de l'étrangler et que s'étant dégagée elle s'était réfugiée dans la cuisine où son amant l'avait rejointe. Apercevant sur une table un couteau elle s'en était servie pour se défendre.

Après plaidoirie de Me Périnard, avocat au barreau de Versailles, Denise Valdois a été condamnée à deux mois de prison avec sursis.

POUR UNE RÉPRIMANDE UN JEUNE OUVRIER SE FIT INCENDIAIRE PRÈS D'AMIENS

Une ferme fut détruite ; 200.000 francs de dégâts

Un très grave incendie a éclaté dans la soirée, à Saisseval, dans le canton de Molliens-Vidame. Le feu a pris naissance dans les bâtiments de la ferme exploitée par Mme Briois, et en quelques instants, malgré les efforts et la promptitude des villageois accourus, les flammes gagnèrent les autres bâtiments contigus, et la ferme proprement dite.

Les sauveteurs désarmés durent assister, impuissants à la destruction de la ferme, dont bientôt, il ne resta plus que des cendres et des décombres noircis.

Les dégâts qui n'ont pu être fixés encore dépassent cependant 200.000 fr. ; ils sont couverts par une assurance.

L'enquête ouverte par la gendarmerie de Molliens-Vidame n'a pas tardé à établir que le feu était l'œuvre d'un incendiaire dont on releva les traces près des bâtiments brûlés. Habilement, les gendarmes poursuivirent leurs recherches et parvinrent à identifier le coupable. Celui-ci, un jeune homme, âgé de 17 ans, nommé R. D..., était ouvrier agricole au service de Mme Briois.

Or, il y a peu de temps, la fermière le trouvant paresseux, avait exprimé son mécontentement au père du jeune homme. Furieux, O... conçut un vif ressentiment et c'est pour se venger qu'il a mis le feu.

Interrogé, il a opposé les plus vives dénégations, mais les témoignages ne laissent aucun doute sur sa culpabilité. Des témoins l'ont vu entrer dans l'écurie pour aller ensuite sous un hangar. Il s'y trouvait depuis quelques instants, lorsqu'une épaisse fumée se dégagea du bâtiment. Cependant, le jeune homme ne s'en inquiéta pas et ce sont les témoins qui donnèrent l'alarme.

Le jeune O... a déclaré pour sa défense qu'il avait laissé tomber une cigarette allumée. Or, il a été prouvé qu'il n'avait pas de tabac en sa possession.

L'incendiaire a été écroué à la prison d'Amiens.

L'étrange accident de Dunkerque

L'HOMME QUI SE TROUVAIT PRÈS DE LA JEUNE CYCLISTE LORSQUE CELLE-CI TOMBA A L'EAU A ÉTÉ INTERROGÉ

La gendarmerie de **Dunkerque**, comme nous l'annonçions hier, s'est employée, toute la journée pour retrouver le mystérieux cycliste qui se trouvait près de la jeune ouvrière, lorsque celle-ci se noya, et l'a identifié. C'est un nommé Georges Devaux, domicilié à **Cappelle-la-Grande**.

Durant l'interrogatoire qu'il subit, il reconnut avoir croisé les jeunes filles et déclara que la seconde d'entre elles, n'avait point de lanterne. La déclaration qu'il fit à ce sujet a été reconnue fausse, car la malheureuse Albertine Weisbecker, possédait sur sa machine une lampe à acétylène qui fut retrouvée avec le vélo. La vis d'éclairage était ouverte. Donc, elle fonctionnait.

Georges Devaux a certifié qu'il n'était pas entré en collision avec la jeune ouvrière. Il reconnaît avoir entendu un cri et perçut le bruit de chûte à l'eau, et c'est alors qu'il s'arrêta pour aller voir ce qui s'était passé.

— « Quand j'eus la conviction qu'une des deux jeunes filles avait dû se noyer, je suis parti, car cela me faisait de la peine. Au reste, d'autres cyclistes arrivaient ».

La bicyclette de dame que montait le terrassier a été examinée. Elle ne porte aucune trace suspecte. Les enquêteurs qui ont constaté le trouble de l'interpellé, ont la conviction qu'il ne dit point toute la vérité. Le dossier de cette affaire a été adressé au Parquet et Georges Devaux a été laissé en liberté provisoire. Il appartiendra au juge d'instruction, M. Pecard, de faire sur ce point toute la lumière.

Les funérailles d'Albertine Weisbecker ont été fixées au 26 décembre, à 7 h. 30, en l'église Saint-Martin.

Le comité des fêtes de la Sainte-Catherine a chargé Mlle Espérance Bart, de remettre la somme de 200 fr. à la famille Weisbecker. M. Jannin-Fourny, président du Syndicat des Armateurs de **Grand-Fort-Philippe** a adressé 100 fr. à la famille.

UN CHEF DE GARE FUT ATTAQUÉ PAR 6 BANDITS QUI LUI DÉROBÈRENT 260.000 FRANCS

Hier matin, vers 9 h. 45, le chef de gare de la Seyne-sur-Mer revenait de la succursale d'un établissement de crédit de la Seyne et retournait avec son caissier à son bureau portant sur lui une somme de 260.000 francs. Au retour du « Raidillon », six individus masqués, armés de revolvers et de couteaux, ont menacé le chef de gare et le caissier. Ils se sont emparés des 260.000 francs et se sont enfuis dans la direction de Marseille.

UN JEUNE HABITANT DE LILLE A RETROUVÉ SON PÈRE QU'IL CROYAIT DISPARU A LA GUERRE

Ivon Levesque est un jeune Belge de 18 ans. A la mobilisation, son père partit en guerre. Plus jamais, il ne le revit. D'une colonie enfantine, Levesque devint commis chez un boulanger de **Lille**, puis échoua à l'Assistance publique de cette ville, sa mère étant décédée après la guerre.

Ivon Levesque revendiqua le titre de pupille de la Nation, mais une enquête du Parquet de Lille, permit de faire découvrir, à Charleroi, le père de ce jeune homme.

Des gendarmes conduisirent Ivon Levesque à **Jeumont**, où son père vint le retrouver.

Le père et le fils, heureux de se retrouver, se jetèrent dans les bras l'un de l'autre.

ON POURRA « MANGER GRAS » LE 1er JANVIER

Par concession spéciale le Pape vient d'accorder la dispense du maigre à tous les diocèses de France pour le vendredi 1er janvier.

LES HOSTILITÉS VONT-ELLES REPRENDRE A KIN-TCHÉOU ?

Les ambassadeurs de France, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis ont exprimé des inquiétudes à Tokio

On mande de Tokio à l' « Agence Reuter » :

Les ambassadeurs de France et de Grande-Bretagne ont remis mercredi au ministre des Affaires étrangères des aide-mémoire exprimant la vive inquiétude que cause à leurs gouvernements respectifs la possibilité d'un prochain engagement entre les troupes chinoises et japonaises, à Kin-Tchéou.

Soldats japonais blessés transportés en charrette (W. W. Ph.)

L'ambassadeur des Etats-Unis a, de son côté, rendu visite à M. Inukai, auquel il a verbalement fait part des craintes de son gouvernement.

M. Inukai a répondu, dit-on, à l'ambassadeur américain que les opérations en cours *étaient dirigées uniquement* contre les bandits et autres éléments indisciplinés. Il a insisté sur le fait que, les troupes chinoises régulières différant peu des bandes de volontaires, il serait à désirer que les premières évacuent librement Kin-Tchéou afin d'éviter toute rencontre.

LES TRENTE MILLIONS DE FAUSSES TRAITES D'UN ENTREPRENEUR

Après avoir émis 30 millions de fausses traites, l'entrepreneur de travaux publics Félix Audouin disparut — il serait au Venezuela — et c'est en son absence que le tribunal de commerce prononça sa mise en faillite.

C'est également par défaut que la onzième chambre correctionnelle l'a condamné, pour escroquerie et émission de chèques sans provision, à cinq ans de prison et 500 fr. d'amende. La Banque populaire suisse, partie civile, a obtenu 2.500.000 fr. de restitution.

LA SESSION PARLEMENTAIRE A ÉTÉ CLOSE HIER SOIR

L'INTERPELLATION de M. Léon Blum renvoyée par un vote de confiance de la Chambre

Après avoir siégé toute la nuit, la Chambre des députés a voté, hier matin, la loi d'amnistie.

Cette séance, qui s'est poursuivie jusqu'à 6 heures du matin, a été marquée par deux votes de confiance au gouvernement, le premier à propos d'un incident soulevé par M. Léon Blum, au nom du groupe socialiste, sur la convention de la Banque de France, le second par le rejet d'un amendement socialiste amnistiant les condamnés pour provocations de militaires à la désobéissance, amendement contre lequel M. Maginot posa la question de confiance.

A 18 heures, la Chambre reprenait sa séance et adoptait, sans modification, le projet d'outillage national, retour du Sénat.

Elle vota également la prorogation de six mois aux locataires-commerçants, menacés d'éviction, mais en reprenant son texte, ajoutant toutefois un paragraphe destiné à rapprocher la thèse des deux assemblées.

Un troisième vote de confiance au gouvernement eut lieu, à la fin de la séance, sur le renvoi à la suite de l'interpellation de M. Léon Blum, renvoi qui fut voté par 329 voix contre 267. Le président du Conseil donna ensuite lecture du décret de clôture de la session.

Le vote de confiance sur l'incident soulevé à propos de la convention avec la Banque de France

Ainsi que nous l'avons relaté hier en dernière heure, la Chambre a d'abord voté, au cours de sa séance de nuit, **par 333 voix contre 221**, le projet d'aide de l'Etat à la Compagnie Transatlantique.

Après ce vote, les socialistes, par la voix de **M. Léon Blum**, soulevèrent un incident de procédure relatif à la convention avec la Banque de France, l'Etat et la Caisse d'amortissement. Ce projet ne devant pas revenir en discussion à la Chambre, **M. Blum** demanda à interpeller immédiatement. **M. Laval** s'y opposa, réclamant le renvoi à la suite. Mais les socialistes déposèrent une demande en scrutin public à la tribune.

La majorité riposta en demandant que, par un scrutin ordinaire, on décidât que ce vote aurait lieu jeudi, à 15 heures. **La question de confiance ayant été posée, le gouvernement l'emporta par 320 voix contre 258.**

LA LOI D'AMNISTIE

On en arrive à la discussion du projet d'amnistie.

M. Uhry dépose son rapport et **M. André Hesse** réclame le vote du texte du Sénat. La Chambre, à la demande de **M. Léon Bérard**, garde des sceaux, **repousse le contre-projet communiste.**

Puis, la date du 11 novembre étant acceptée pour l'application de la loi, l'article premier est adopté.

(Lire la suite en quatrième page)

LE SÉNAT A VOTÉ le projet d'outillage national, retour de la Chambre des Députés

Le Sénat a repris hier après-midi la discussion du projet d'outillage national, retour de la Chambre.

M. Abel Gardey, rapporteur, fait connaître les décisions adoptées par la commission à l'égard des textes qui reviennent de l'autre Assemblée. La commission accepte les modifications de détail apportées par la Chambre dans le libellé de certains chapitres de l'Agriculture et des Travaux Publics. Elle accepte également, après audition du ministre de l'Air, de porter à 75 millions, le crédit du chapitre 3 du ministère de l'Air. Elle accepte aussi les modifications apportées au texte de l'article 7 (ressources de la Caisse d'avances aux communes), ainsi qu'à celui de l'article 9. De même, la commission se rallie au texte de la Chambre en ce qui concerne l'article 10.

A l'article 11, le Sénat avait précisé que le montant total des emprunts à bonifier ne pourrait excéder 1 milliard 500 millions la première année; 750 millions la deuxième et 300 millions les années suivantes. La Chambre a supprimé cette limitation, que la commission considère comme indispensable pour sauvegarder l'équilibre de nos budgets futurs.

M. Abel Gardey propose de reprendre le texte voté par le Sénat, c'est la seule divergence qui subsiste entre les deux Assemblées et sur laquelle il ne lui paraît pas possible de transiger.

La discussion immédiate est ordonnée; les articles 4 à 9 sont **adoptés.**

Sur l'article 10, Caisse d'avances aux communes, **M. Le Gorgeu** estime que la répartition faite par la Chambre avantage à l'excès les petites communes.

M. HAYEZ, sénateur du Nord, déclare que les représentants des communes rurales ont plusieurs fois montré qu'ils comprenaient la solidarité qui doit exister entre les communes de France. Il se réjouit, pour sa part, de voir ce projet donner aux communes rurales les moyens financiers qu'elles attendent. **L'article 10 est adopté.**

Sur l'article 11, **M. Flandin** demande le rétablissement du texte voté par la Chambre qui, en rejetant les dispositions instituant un plafond pour le total des emprunts à bénéficier, n'a voulu que laisser plus de souplesse et de liberté au Conseil d'administration.

Après intervention de **M. Abel Gardey,** c'est le texte de la commission qui est **adopté.**

L'article 12 est **adopté,** ainsi que l'article 13, avec le texte de la Chambre. **L'ensemble du projet est adopté au scrutin public à l'unanimité de 292 votants.**

La loi d'amnistie adoptée sans modification

M. Curral dépose et lit un rapport fait au nom de la commission de législation sur le projet de loi adopté par le Sénat, adopté avec modification par la Chambre des Députés, relatif à l'amnistie. Il indique que le Sénat avait voulu, conformément aux précédents, faire partir les effets de l'amnistie de la date de l'élection du président de la République.

(Lire la suite en quatrième page)

UN COMPRESSEUR SAUTA DANS UNE USINE A VITRY-EN-ARTOIS

Un tué ; un blessé

Un grave accident s'est produit jeudi, vers 10 h. 15, à l'Usine de Construction Métallique de Vitry, et a causé la mort d'un ouvrier.

M. Emile Capron, directeur de l'usine, était dans la cour de l'établissement en train de s'occuper, sur l'instigation de M. Detrez, maire, à donner du travail à une vingtaine de chômeurs, lorsqu'une explosion retentit. On pensa tout d'abord qu'il s'agissait de l'explosion d'un petard en gare, mais bientôt un ouvrier vint annoncer que le compresseur d'air du moteur à gaz pauvre venait de sauter.

On ne tarda pas à découvrir qu'un ouvrier, M. Henri Emile, 38 ans, demeurant rue des Baudets, qui était en train d'empiler des fers ronds à l'extérieur de l'atelier, gisait sur le sol, la tête sectionnée par une tôle qui s'était détachée de la toiture de l'usine par suite de la déflagration.

Un jeune apprenti serrurier, Louis Bossu, 15 ans, demeurant chemin de Noeu, qui était près de lui, portait des blessures à la face et était sous le coup de violentes douleurs au côté.

Que s'était-il passé ? De l'enquête à laquelle se sont livrés les gendarmes, il apparaît que le compresseur d'air, à 6 K., avait explosé et que dans le fond de celui-ci se trouvait une couche de glace. La tôle de 6 m/m s'était ouverte en deux et étant donnée la force d'expansion des gaz, une tôle de la couverture de l'usine avait sauté pour, malheureusement, aller atteindre un ouvrier qui travaillait dehors.

Dans l'atelier, où se trouvaient une cinquantaine d'ouvriers, on en fut quitte pour la peur.

La malheureuse victime laisse une veuve et deux enfants.

Le docteur Demarquilly, de Vitry, s'est rendu sur les lieux et a donné des soins au blessé.

Toutes les vitres de l'atelier ont sauté par suite de l'explosion. Les dégâts sont estimés à près de dix mille francs.

L'enquête se poursuit et le Service du Contrôle a été avisé.

CINQUANTE NOYÉS après une collision dans les eaux japonaises

Une dépêche de Tokio annonce que deux navires caboteurs, le « Yaeyama Maru » et le « Kansai Maru », sont entrés en collision hier matin, dans la mer intérieure. Le premier a coulé, et cinquante passagers seraient noyés.

Noël et ses présents

Voici bébé encore tout interloqué, admirant ce matin les joujoux que le Père Noël lui a apportés. (W. W. Ph.)

POUR VOS LETTRES ET CARTES DU NOUVEL AN

L'administration des P. T. T. nous communique les renseignements suivants :

OUVERTURE DES BUREAUX. — A l'occasion du renouvellement de l'année, les guichets des bureaux de poste seront ouverts aux opérations de toutes natures, le vendredi 1er janvier 1932, comme les jours fériés ordinaires.

AFFRANCHISSEMENTS. — Il est rappelé que les diverses correspondances doivent être affranchies comme suit :

CARTES DE VISITE. — **Régime intérieur** : à **0.15** lorsqu'elles ne comportent aucune mention manuscrite ; à **0.25** lorsque des vœux, félicitations, remerciements ou souhaits sont exprimés en cinq mots manuscrits ; à **0.50** dans tous les autres cas.

Régime International : 0.30 quand elles ne comportent que cinq mots ; **1.50** dans les autres cas, sauf dans le rayon limitrophe où la taxe est réduite à **0.60.**

CARTES DITES MIGNONNETTES. — **Régime intérieur : 0.15** lorsqu'elles ne contiennent aucune mention manuscrite; **0.50** dans tous les autres cas.

Régime International : 0.30 sans aucune mention ; **1.50** dans les autres cas, sauf dans le rayon limitrophe où la taxe est réduite à **0.60.**

CARTES POSTALES. — **Régime intérieur : 0.15** lorsqu'elles sont expédiées à découvert, sous enveloppe ouverte et ne comportent, outre le nom et l'adresse de l'expéditeur que cinq mots de correspondance ; **0.40** dans tous les autres cas.

Régime international : 0.30 pour cinq mots de correspondance, expédiées sous enveloppe ouverte ou à découvert ; **0.90** dans tous les autres cas, sauf dans le rayon limitrophe où la taxe est réduite **0.60.**

L'AUTEUR D'UN DOUBLE MEURTRE CONDAMNÉ AU BAGNE PERPÉTUEL

Le manœuvre Henri Poirier a répondu, devant les jurés de la Seine, du double meurtre de son ancienne amie et de son rival. Agé de 38 ans, le visage complètement rasé et brutal, Poirier s'est exprimé à l'audience avec le souci évident de ne choquer personne.

En 1929, l'accusé se mettait en ménage avec une jeune ouvrière de vingt ans, Mlle Suzanne Lerminiaux. Le premier avril 1931, lassé des mauvais traitements qu'elle subissait journellement, l'ouvrière abandonnait définitivement son ami. Ce dernier, décidé à se venger, se postait, le 13 juin dernier, dans le couloir de l'hôtel de la rue des Rosiers, à Saint-Ouen, où s'était réfugiée son amie. Elle apparut, accompagnée de son nouvel ami, Gourlet, qui voulait l'épouser. Poirier ayant alors demandé à ce dernier de lui laisser dire quelques mots à la jeune femme, entraîna Suzanne à l'écart et fit feu sur la malheureuse, la blessant mortellement au cœur. Goulet se précipita... Il fut également abattu de deux projectiles.

Aux questions du président Devise, l'accusé a répondu avec assurance :

— Je ne voulais pas tuer.

La Cour a condamné Poirier aux travaux forcés à perpétuité et à un franc de dommages-intérêts.

L'INSPECTION DE LA POLICE DE L'AIR DANS NOTRE RÉGION

La juridiction des commissaires et inspecteurs chargés des services de la police de l'Air est fixée ainsi qu'il suit :

Premier secteur : commissaires et inspecteurs du service de la police de l'Air à la direction de la Sûreté générale ; sous-secteur de Boulogne-sur-Mer: commissaire spécial de Boulogne-sur-Mer, juridiction Pas-de-Calais, Somme ; sous-secteur de Dunkerque : commissaire spécial de Dunkerque, juridiction Nord, Aisne.

DU TRAVAIL POUR LES CHOMEURS DU NORD

M. Langeron, préfet du Nord, a reçu et approuvé, depuis l'envoi de sa circulaire aux maires, 73 projets communaux s'élevant à un montant total de 17.916.000 francs et représentant environ 11.700.000 francs de salaires.

Ces projets concernent principalement des travaux de voirie, d'adductions d'eau et de constructions scolaires.

Des instructions ont été données à tous les services pour que, dès réception des projets, le dossier soit constitué et approuvé et la subvention départementale accordée.

UN CINQUIÈME CADAVRE RETIRÉ DES DÉCOMBRES DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE

Le corps de la cinquième victime de l'effondrement de la Bibliothèque vaticane a été retiré des décombres par les pompiers.

DRAME DE LA FOLIE

Un jeune homme de 26 ans, appartenant à une famille très connue à Belgrade, au cours d'une crise de folie, a tué à coups de revolver son père, sa mère et blessé grièvement son frère et s'est ensuite suicidé d'une balle au cœur.

Un nouveau type de ballon dirigeable

(W. W. Ph.)

Un nouveau type de ballon contenant 110 mètres cubes d'hydrogène soulevant une nacelle d'une conception nouvelle, a été essayé en Grèce par M. Jean CAMBISSA, son inventeur. Ce ballon est mû par deux ailes qui sont actionnées par le pilote qui, grâce à celles-ci, peut se diriger, s'envoler et atterrir avec le ballon, à son gré. Notre photo montre M. Jean CAMBISSA se préparant à partir avec le ballon de son invention.

L'inauguration de la nouvelle gare de l'Est à Paris

(H. Manuel et W. W. Ph.)

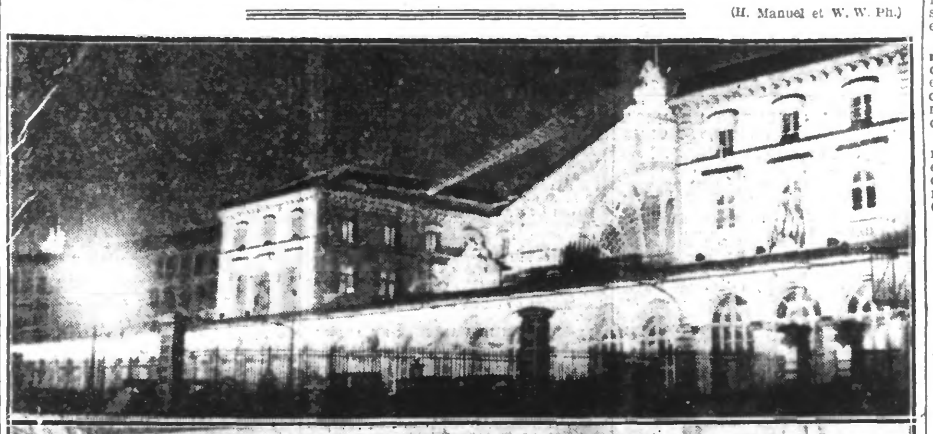

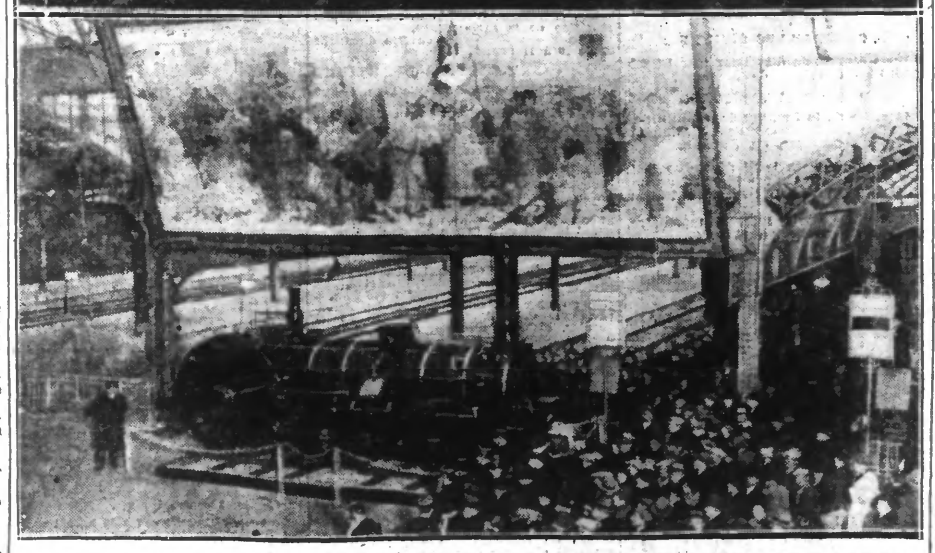

Nous avons dit hier que M. DELIGNE, ministre des Travaux Publics avait présidé la cérémonie d'inauguration de la nouvelle gare de l'Est, à Paris où les travaux de reconstruction sont terminés. Nos photos montrent : **en haut** : La nouvelle gare illuminée à l'occasion de l'inauguration ; **en bas** : A l'intérieur de la gare, la première locomotive qui effectua le trajet Paris-Strasbourg. Au-dessus, on voit un tableau du peintre américain HERTER, représentant le départ des troupes à la mobilisation de 1914.